

actuelle, a été virtuellement émasculé par le contrôle de l'exécutif.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Un député présent à la Chambre à ce moment a fait lui-même remarquer que la directive était donnée aux membres libéraux d'un comité de faire ce que le gouvernement souhaitait voir fait. Je pense à une autre recommandation faite par un comité sur les eaux septentrionales et la souveraineté et qui a disparu lorsque le gouvernement a exprimé sa désapprobation.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse d'interrompre le député mais j'éprouve de grandes difficultés à voir un lien entre son argumentation et le sujet du bill à l'étude. L'une des tâches difficiles que doit assumer un orateur est d'essayer de faire respecter dans une certaine mesure la règle de la pertinence. La règle établit nettement qu'à la deuxième lecture nous devons traiter du principe du bill. Le député en est encore plus conscient que moi et je fais appel à sa bonne volonté.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'échafaude mon argument, monsieur l'Orateur. Je veux démontrer de façon claire et irréfutable que ce qui est fait ici, en somme, c'est d'établir une société aux fins définies dans cette loi et qui sera connue sous le nom de Régie de la tenure à bail dans les parcs nationaux. Subterfuge transparent pour substituer une société sans âme à ces éléments humains indispensables en ce qui touche à ces parcs.

Je disais que le Parlement est traité avec mépris. Puis-je demander avec le plus grand respect depuis quand c'est enfreindre la règle de la pertinence que de signaler l'abaissement du Parlement du fait de la manière d'agir du ministre, semblable d'ailleurs à celle d'autres ministres? Avec tout le respect du monde nous n'en sommes pas encore au point de ne pas oser dire aux gens là-bas qu'ils sont en train de détruire cette institution.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai mentionné le ministre. Voyons un peu ce qu'il a dit. Ce qui m'a beaucoup intéressé, c'est son attitude envers les gens de Banff qui lui avaient exposé leurs griefs en lui signalant certaines injustices. Et que leur a-t-il répondu? Il leur a conseillé tout bonnement d'aller s'installer sous des cieus plus cléments que ceux de Banff. Il leur a signifié qu'ils ne comptaient pas. Il leur a laissé entendre clairement qu'en dépit de leurs objections ils

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

auraient à avaler la pilule concoctée par lui et par ses bureaucrates et que ces mesures seraient appliquées en dépit de leurs vues et de leurs opinions. Il a déclaré en fait: «Il faut s'incliner ou partir!» Est-ce un procédé parlementaire de la part d'un ministre de la Couronne, d'une serviteur du peuple, d'aller dire aux habitants de Banff: «Si vous n'êtes pas contents, allez-vous en!»? On ne saurait, assurément, qualifier cela de démocratie appliquée.

Qu'a fait le ministre à Jasper? Il est allé dire, en effet, «Si cela ne vous plaît pas, allez ailleurs». Voici le résumé de ses propos:

Chrétien nous a dit, sans ambages, que si nous ne sommes pas disposés à marquer le pas, et à accepter bon gré mal gré les ordres du ministère, dont il a la direction politique, nous pouvons «aller ailleurs»...

● (4.20 p.m.)

**M. Honey:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant pourrait-il nous indiquer ce qu'il est en train de lire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je vous demande pardon?

**M. Honey:** Le très honorable représentant voudrait-il nous indiquer ce qu'il est en train de lire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je lis une plainte adressée par une des personnes injustement traitées dans la ville de Jasper.

**M. Honey:** Précisez son identité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si le secrétaire parlementaire n'a pas vu les lettres de Banff et de Jasper, je doute qu'il soit tout à fait en mesure de défendre à la Chambre des communes un projet de loi qui détruit les droits contractuels. Vous voyez la raison...

**M. Honey:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai demandé au très honorable représentant de bien vouloir identifier l'auteur de la lettre qu'il lisait...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je l'ai déjà identifié.

**M. Honey:** ...aux termes du Règlement de la Chambre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Aux termes du Règlement de la Chambre? C'est seulement lorsque j'en cite des extraits. L'honorable représentant va-t-il m'apprendre le Règlement?